

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2018**

(Convocation du 25 octobre 2018)

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

Etaient présents : D. BAZIRE, P. DESQUESNES, T. GIARD, J-Y. LETENNEUR, T. GADENNE, V. DESHOGUES, I. DUBOIS, F. FRANCOIS, C. LEMORTELLEC, L. MARIE,

Absents excusés : M. BINET (procuration à P. DESQUESNES), J. HATEY, M.LERENDU (procuration à D. BAZIRE),

Absents non excusés : F. CHEDEVILLE, M-L. DESGROUAS,

Secrétaire de séance : V. DESHOGUES.

Lecture du compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2018 approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- *Durée dérogatoire « amortissement » - Camping, avec la décision modificative correspondante ;*
- *Modification simplifiée du PLU.*

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

1. LOGEMENTS SOCIAUX « RUE DE L'AUMONE » : AVENANTS / DEVIS POUR LA PERMEABILITE A L'AIR

a. Avenants au marché « réhabilitation de 2 logements sociaux, construction de 2 logements sociaux, aménagement d'un local communal en garages :rue de l'aumône »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 5 avenants à apporter au marché « réhabilitation de 2 logements sociaux, construction de 2 logements sociaux, aménagement d'un local communal en garages : rue de l'aumône » suite à des modifications du projet initial.

• Lot n°1 : Démolitions - Terrassement - Gros Œuvres

Entreprise GUESNON Rémy de Saint-Jean-des-Champs (50)

Suite à une modification du projet initial : *réfection du sol des garages, mur de soutien entre le T3 et les maisons 2 et 1 (compris clôture), remplacement de plaques côté Monsieur LETENNEUR*

Avenant n° 4 en plus-value de + 12 568,00 € HT portant le marché initial à 215 528,22 € TTC.

• Lot n°4 : Menuiseries extérieures

Entreprise NOEL Jean-Luc de Coudeville sur Mer (50)

Suite à une modification du projet initial : *suppression de fourniture et pose de grillage prévu à l'origine entre les garages, mise en place de panneaux OSB entre les garages*

Avenant n° 2 en moins-value de - 3 752,00 € HT ramenant le marché initial à 54 869,52 € TTC.

• Lot n°5 : Menuiseries bois - Plâtrerie sèche - Isolation

Entreprise GAUTIER de Saint-Hilaire-Petitville (50)

Suite à une modification du projet initial : *ajout de laine de verre au niveau du plancher du plafond du rez-de-chaussée*

Avenant n° 1 en plus-value de 551,60 € HT portant le marché initial à 82 344,20 € TTC.

• Lot n°9 : Revêtements de sols souples

Entreprise SARL ISIGNY DECO GBE de Isigny le Buat (50)

Suite à une modification du projet initial : *suppression du ragréage sous PVC dans le logement T3, remplacé par un ragréage fibré sous PVC*

Avenant n° 1 en plus-value de 215,24 € HT portant le marché initial à 4 215,31 € TTC.

- **Lot n°10 : Carrelage - Faïence**

Entreprise SARL BREIZH SARAZIN CARRELAGE de La Fresnais (35)

Suite à une modification du projet initial : ragréage fibré sous carrelage salle de bains étage logement T3

Avenant n° 1 en plus-value de 200,00 € HT portant le marché initial à 17 306,64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et valide les avenants présentés au marché « Réhabilitation de 2 logements sociaux, construction de 2 logements sociaux, aménagement d'un local communal en garages : rue de l'aumône », autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents s'y rattachant et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget « Logements sociaux - Rue de l'aumône » - 2018.

- b. « Construction de 2 logements sociaux - rue de l'aumône » : Devis de dB-Therm**

Concernant la construction de 2 logements sociaux « Rue de l'Aumône », Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est obligatoire de réaliser un test de perméabilité à l'air. Il présente un devis de l'Entreprise dB-Therm d'AGNEAUX (50), d'un montant de 1 080,00 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

2. CAMPING : REAMENAGEMENT DU SANITAIRE N°3 ET DE SON ANNEXE

- a. Approbation de l'avant-projet sommaire, de l'étude de faisabilité, des coûts**

Dans le cadre des travaux de réaménagement du sanitaire n°3 au camping et de son annexe, Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire, l'étude de faisabilité et des coûts, proposés par l'Agence « Desheulles-Jourdan », comprenant :

- Plan d'esquisse n°2 modifié et validé par les commissions travaux et camping,
- L'étude de faisabilité et des coûts pour le réaménagement du sanitaire n°3 et de son annexe, (APS) **hors couverture et désamiantage**, pour un montant de 184 129,44 € HT, comprenant 166 140,43 € HT de travaux, 16 759,11 € HT d'honoraires d'architecte et 1 209,90 € HT de mission SPS
- L'étude de faisabilité et des coûts pour le réaménagement du sanitaire n°3 et de son annexe, **compris couverture et désamiantage**, (option) pour un montant de 199 705,22 € HT, comprenant 180 340,43 € HT de travaux, 18 051,65 € HT d'honoraires d'architecte et 1 313,14 € HT de mission SPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avant-projet sommaire, pour le réaménagement de ce sanitaire et de son annexe et l'étude de faisabilité et des coûts, **hors couverture et désamiantage**, pour un montant de 184 129,44 € HT, **en ajoutant une option «couverture et désamiantage» de 13 765 € HT**, et autorise Monsieur le Maire à demander à l'Agence « Desheulles-Jourdan », de poursuivre le projet et de préparer l'avant-projet définitif.

Par ailleurs, Le conseil municipal confirme la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet DESHEULLES JOURDAN, architecte, pour un taux de rémunération de 10,28 % HT.

- b. Contrôle technique**

Dans le cadre des travaux de réaménagement du sanitaire n°3 et de son annexe au camping, il est nécessaire de réaliser un contrôle technique sur ces bâtiments. Monsieur le Maire présente donc une proposition du cabinet « Bureau Expertises Ridet » de Granville, d'un montant : de 240 € TTC pour le diagnostic amiante avant démolition, de 180 € TTC pour le constat après travaux (plomb), auquel s'ajoute 57 € TTC par prélèvement, avec environ 5 prélèvements à prévoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition du cabinet « Bureau Expertises Ridet » de Granville, autorise Monsieur le Maire à la signer et à engager la dépense correspondante.

3. BUDGET « CAMPING » : DECISION MODIFICATIVE

a. « Budget CAMPING » : Décision modificative n°3

Monsieur le Maire présente les virements de crédits et nouveaux crédits à inscrire au budget « Camping », nécessaires pour pouvoir payer l'association OSE, pour la mise à disposition d'un agent au camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- D 61521 : Entretien bâtiments publics - 1 000,00 €
- D 6218 : Autre personnel extérieur + 1 000,00 €

4. RD 971 - ECLAIRAGE PUBLIC

Lors du Conseil Municipal du 16 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait décidé de rénover le réseau d'éclairage public, le long de la RD 971, entre la RD 597 et la RD 351, en renouvelant uniquement les 8 luminaires équipés de sources SHP par des luminaires source LEDs, sans changer les supports. Lors de l'intervention pour les travaux, l'entreprise a constaté que les supports étaient trop vétustes pour ne changer que les ampoules ; le SDEM nous conseille donc de renouveler les 8 luminaires équipés de sources SHP par des luminaires source LEDs, et de changer les supports, pour un coût prévisionnel de 25 500 € HT. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune s'élèverait à environ 14 660 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la rénovation du réseau d'éclairage public « RD 971, entre la RD 597 et la RD 351 », en changeant les 8 luminaires en source LEDs, et les supports, pour un montant de 14 660 €, à verser au SDEM. Cette dépense sera inscrite au budget communal 2019.

5. UN POINT SUR L'ECOLE

A ce jour, l'école compte 64 élèves et 48 familles.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école et demande à la commission école de se réunir pour discuter du réaménagement du coin toboggan pour les maternelles et de la cantine. La réunion aura le mardi 20 novembre prochain.

6. LES FRAIS DE SCOLARITE - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Une participation financière correspondant aux frais de scolarité est demandée aux communes n'ayant pas d'école et dont les enfants sont scolarisés dans notre commune. Le coût moyen s'élève à 787,56 € par élève toutes classes confondues, pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 787,56 € la participation financière par élève hors commune pour l'année scolaire 2017-2018.

7. REVISION DES LOYERS : LOGEMENTS LIRON

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des « 4 logements LIRON » sont révisés annuellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2019, une augmentation de 1,252 %.

Les loyers mensuels des « 4 logements LIRON », s'élèvent donc :

logement 1	8 A	T3 de 65m2	465,99 €
logement 2	8 B	T3 de 65m2	465,99 €
logement 3	8 C	T4 de 74m2	541,86 €
logement 4	8 D	T4 de 82m2	563,54 €

8. TERRAIN RUE DES ALOUETTES

Monsieur le Maire a reçu un courrier de 8 habitants du secteur plage remettant en cause la validité du certificat d'urbanisme signé le 18 septembre 2018 et précisant que les terrains concernés sont grevés d'une servitude « non aedificandi ». Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à vérifier, auprès de notre conseiller juridique, si la vente des terrains est possible ou non.

9. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLES DES LISTES ELECTORALES

Parmi les différents changements qu'implique la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, figure la création et la mise en place d'une commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité de la liste électorale, et d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs, préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur encontre. Les membres de la commission de contrôle sont nommés par le préfet au plus tard le 10 janvier 2019. Madame MARIE, en tant que titulaire et Madame LEMORTELLEC, en tant que suppléante se proposent pour participer aux travaux de cette commission.

10. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'assistance juridique est signée avec le cabinet d'avocats « Juriadis » : ce cabinet nous propose de renouveler cette convention, pour l'année 2018-2019, pour un montant de 3 136,80 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette convention soit renouvelée.

11. RAPPORT ANNUEL DU SMAAG - 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif - 2017, rédigé par le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG). Ce rapport public, doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes adhérentes au Syndicat, dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce rapport annuel.

12. BUDGET CAMPING

a. « Budget Camping » : Durée dérogatoire « amortissement »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'amortissement est une procédure obligatoire sur le budget camping : cela permet chaque année de constater forfaitairement l'amointrissement de la valeur de certaines catégories d'immobilisations figurant au bilan et, corrélativement, de réserver des ressources pour en assurer le renouvellement.

Sur les amortissements du camping, la somme de 380 395,01 € HT correspondant aux travaux effectués à l'entrée du camping et l'aire de camping-car, en 2008, et la somme de 10 000 € HT correspondant à l'achat de la borne camping-car, en 2014, n'ont pas été amorties.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour amortir :

- les travaux effectués à l'entrée du camping et l'aire de camping-car, sur une durée de 30 ans, à compter de l'exercice 2018,
- et pour l'achat de la borne camping-car, sur une durée de 5 ans, à compter de l'exercice 2018.

b. « Budget CAMPING » : Décision modificative n°4

Monsieur le Maire présente les virements de crédits et nouveaux crédits à inscrire au budget « Camping », nécessaires pour effectuer les écritures d'amortissements ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- D 023 : Virement à section d'investissement	- 15 000,00 €
- D 6811 : Dotation d'amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	+ 15 000,00 €
- R 021 : Virement de la section d'exploitation	- 15 000,00 €
- R 028 : Amortissement construction des bâtiments	+ 13 000,00 €
- R 28181 : Amortissement d'installations générales	+ 2 000,00 €

13. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

La chambre d'agriculture a émis un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du PLU, mais nous sommes encore en attente de l'avis de la commission CDPENAF (Commission Départemental de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. Monsieur le Maire ajoute que ce dossier, porté par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer depuis à la prise de compétence par l'EPCI sur la « gestion et élaboration des documents d'urbanisme », sera présenté à la réunion du Conseil Communautaire du 26 novembre 2018 et qu'ensuite, le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois. Le Conseil Municipal propose que cette mise à disposition ait lieu du mardi 8 janvier 2019 au jeudi 7 février 2019, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

14. QUESTIONS DIVERSES

a. Recensement de la population du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sur notre commune aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 et que pour réaliser ce recensement, la commune recherche 2 agents recenseurs.

b. Exposition de camping-cars : privatisation de l'aire de camping-car

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la société « Sosson Evasion » de GUILBERVILLE qui souhaite que l'aire de camping-car lui soit mise à disposition, du jeudi 4 avril 2019 matin au lundi 8 avril 2019 matin, afin d'y organiser une exposition de camping-cars. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, pour cette mise à disposition de l'aire de camping-car et du parking tracteur, moyennant la somme de 300 € HT, soit 360 € TTC pour la période.

c. Courrier d'un avocat reçu au nom de son client Monsieur Jean-Noël FOUQUES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu le 26 octobre 2018 de Maître Jamais GAUTHIER, avocat au barreau de Lille, au nom de son client Monsieur FOUQUES, exploitant agricole, dont le siège de son activité est basé à La Groudière.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, Monsieur FOUQUES déplore, depuis de nombreuses années, l'inaccessibilité, par manque d'entretien, et la privatisation de nombreux chemins ruraux sur le territoire de la commune. Neuf chemins sont recensés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter le conseil juridique de la commune, pour étudier et répondre à ce courrier.

Séance levée à 22 h 10 min

Le Maire,
Daniel BAZIRE